



Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la Stabilisation en République
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization
Mission in the Democratic Republic of Congo



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN OCTOBRE 2017

Dans le cadre de son mandat, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.

Durant le mois d'octobre 2017, le BCNUDH a documenté 704 violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC, soit une nouvelle augmentation par rapport au mois précédent, au cours duquel une forte hausse avait déjà été enregistrée (644 violations, contre 441 au mois d'août). La majorité (63%) des violations des droits de l'homme a été commise par les agents de l'Etat (dont les exécutions extrajudiciaires de 56 victimes), principalement par les agents de la Police nationale congolaise (PNC) (26%) et les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) (26%). Les groupes armés tous confondus ont quant à eux été responsables de 262 atteintes aux droits de l'homme (37%), soit un nombre relativement stable par rapport au mois précédent. Bien qu'en baisse ce mois-ci, le nombre important de victimes d'exécutions sommaires par des groupes armés demeure préoccupant (117 contre 134 en septembre, 110 en août et 38 en juillet 2017).

Près de 70% des violations documentées en octobre ont été commises dans les provinces affectées par le conflit (491 violations), entraînant la mort d'au moins 135 civils, dont 25 femmes. Le BCNUDH note que pour la première fois depuis le début de l'année, dans les zones en conflit, les agents de l'Etat ont commis plus de violations que les groupes armés. La province du Nord-Kivu a concentré à elle seule 44% de ces violations (218 violations). Parmi toutes les parties au conflit, ce sont les FARDC qui ont commis le plus de violations dans les provinces affectées par le conflit (140 violations, dont la moitié au Nord et Sud-Kivu). Parmi les groupes armés, les combattants de divers groupes Mai-Mai ont, une fois de plus, commis le plus grand nombre d'atteintes aux droits de l'homme, à savoir 46 atteintes sur les 239 commises par les groupes armés dans les provinces en conflit. Bien qu'en baisse, le BCNUDH reste très préoccupé par le nombre de violences sexuelles liées au conflit (60 victimes adultes et 20 enfants).

Dans les provinces non-affectées par le conflit, près de deux tiers des 213 violations ont été documentées dans les seules provinces du Haut-Katanga (56 violations), Kongo Central (40 violations) et de Kinshasa (38 violations), et près de 45% de ces violations ont été commises par des agents de la PNC (96 violations) et 20% par des militaires des FARDC (44 violations). Le BCNUDH s'inquiète, en outre, de l'inquiétante propagation des activités menées par les groupes armés, responsables de nombreuses violations dans des provinces considérées comme n'étant habituellement pas affectées par le conflit. Il s'agit notamment de sept violations commises par des groupes Mai-Mai dans le Maniema, ainsi que de 13 violations commises par des membres de la milice Twa dans le Haut-Katanga.

A ce titre, le BCNUDH a mené, du 10 au 15 octobre 2017, une mission d'enquête dans le territoire de Pweto (Haut-Katanga) pour vérifier des allégations de violations aux droits de l'homme liées à la propagation, dans le Haut-Katanga, du conflit interethnique opposant les communautés Bantou et Pygmée (Twa), qui sévit dans

la province voisine du Tanganyika. Ainsi, des affrontements entre la milice Bantou et la population Twa du 25 au 27 juillet 2017, ont fait au moins 19 morts (dont au moins une femme et une fille) par flèches et coups de machette ou de hache, 11 personnes blessées (dont trois femmes), et deux femmes et une fille violées. Huit villages Bantous sur l'axe Dubie-Mwenge ont par ailleurs été incendiés par des miliciens Twa. Dans l'ensemble, ces événements ont causé des mouvements importants de populations notamment vers la Zambie, entre juillet et octobre 2017.

En octobre 2017, le BCNUDH a documenté 136 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire congolais. Ce nombre, le plus élevé depuis le début de l'année, démontre une persistance toujours plus importante des restrictions de l'espace démocratique depuis le 1er janvier 2015. Les principaux auteurs présumés de ces violations restent les agents de la PNC (68 violations) suivis des militaires des FARDC (32 violations) et ont principalement été commises à Kinshasa (28 violations) et dans les provinces du Kasai Central (18 violations), du Haut Katanga (17 violations) et du Nord-Kivu (15 violations). Les violations les plus rapportées sont les atteintes au droit à la liberté de réunion pacifique (36 violations), à la liberté et à la sécurité de la personne (35 violations) et à la liberté d'opinion et d'expression (19 violations). Le BCNUDH observe par ailleurs une augmentation des cas de menaces et d'harcèlements à l'encontre des acteurs de la société civile ainsi que l'intensification préoccupante des restrictions contre leurs activités légitimes.

En octobre 2017, le BCNUDH a continué d'appuyer les juridictions militaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Au moins cinq militaires des FARDC, deux agents de la PNC, ainsi que trois membres de groupes armés ont été condamnés pour des violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC. Le BCNUDH note notamment la condamnation, le 4 octobre 2017, de deux commissaires supérieurs de la PNC à deux et cinq ans de prison par la Cour militaire, siégeant en audiences foraines, à Kimpese, territoire de Songololo (Kongo Central), pour crimes contre l'humanité par meurtre et actes de traitements inhumains, pour leurs responsabilités de commandement lors d'une manifestation des militants du Bundu Dia Mayala (BDM), le 3 février 2017.

Enfin, le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins 44 activités de renforcement de capacités pour plus de 7000 membres d'organisations de la société civile et acteurs étatiques et non-étatiques (dont au moins 644 femmes) dans neuf provinces de la RDC. Elles ont notamment porté sur les notions de base des droits de l'homme, la promotion et la protection des libertés publiques en période électorale, la lutte contre la torture, la protection des civils, le droit international humanitaire, la lutte contre les violences sexuelles et la protection des victimes.